

Délibération 2025/11/27/12

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 19 novembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

Etaient présents : M Thierry Depoortere, M Didier Boiron, Mme Danièle Cambier M Dominique Dhalluin, M Régis Dupont, Mme Nicole Lacante, M Ludwig Lesoin, Mme Valérie Vanlaer, M Jérôme Verriest, Mme Marine Verriest.

Absents excusés : Mme Christine Cossard donne pouvoir à M Thierry Depoortere, M Michel Verhaeghe donne pouvoir à M Didier Boiron, Mme Céline Laloyer donne pouvoir à Mme Valérie Vanlaer.

Mme Aurélie Royer.

Objet : Tarif location de la salle communale La Clairière pour l'ANASOPEM

Suite à une demande exceptionnelle de l'agence de services d'aide à domicile ANASOPEM d'ATTICHES souhaitant louer la salle communale La Clairière pour organiser un arbre de Noël à destination des employés accompagnés par leur famille.

Il y a lieu de fixer un tarif préférentiel et exceptionnel de la location de la salle communale le samedi 6 décembre après-midi pour l'ANASOPEM lié aux frais de fonctionnement tout en restant sensible à la demande.

Après étude et délibération de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer le tarif comme suit :

- Location de la salle communale le samedi 6 décembre 2026 : 50 €

**Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme**

**Le Maire
Thierry DEPOORTERE**

